

# Information C.A.F



## La Caf se mobilise pour assurer sa mission auprès de ses allocataires

Nous devons être face à un accroissement de demandes des allocataires. En janvier 2016, nous avons relevé le défi de la prise d'activité qui a rompu le flux entrées et le premier impact. Ce moment est considéré à la prise d'activité.

Pour assurer notre mission, nos collègues recrutés et notre production, nous devons nous concentrer sur l'impact des besoins des allocataires.

### Mesures fortes :

- Nouvel accompagnement accru.
- Accroître nos services en ligne.
- Renforcer nos équipes.
- Accroître nos équipes dans nos départements du 13 juin au 8 septembre 2015 inclus.
- Mise à jour de nos sites à partir du 13 juin au 17 juin 2015.

### À savoir :

- Nos équipes de formation des accueils, tout ne savent de la Caf sont mobilisés pour faire les accueils, les conseillers des allocataires et accueillir leurs paiements.
- Numéro d'urgence pour nous appeler : 0810 25 50 00

### Même en période de crise :

- Nos services sociaux sont toujours en état d'urgence, même en période de crise.
- Les prestations de soins de jour sont toujours en état d'urgence.

### café, pour vos démarches Caf

Le grand rapport des démarches à effectuer auprès de nos services ne doit pas être considéré comme un outil. Le site Caf.fr est essentiel pour :

- gérer vos démarches personnelles en temps réel.
- consulter les dates importantes, les coupures.
- obtenir une simulation de droits, de placement et de gestion financière.
- recevoir directement vos informations personnelles (dépense, mail, situation professionnelle, famille, prestations, rendez-vous, coordonnées bancaires, ...)
- accéder aux ressources financières (prime d'activité, RSA, APL).
- entrer les droits au CAF.
- accéder aux droits à la prime d'activité.
- entrer les droits à la Prestation d'accueil du jeune enfant (PAJE).
- entrer les droits aux aides au logement.
- faire vos démarches en ligne (dépense de logement).
- faire vos démarches en ligne de consultation de vos droits au mode délégué.

Document : Caf.fr - 2015-2016 - Communiqué Caf de Noël 2015 et 2016 - caf.fr/communiquedenoel2015